

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 35

Membres présents : 30

Procurations : 5

VOTES : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2026/4/15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Présents

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, AUDIER Nathalie, BAULET Bertrand, BERTOCHIO Cédric, BOISSERENQ Josiane, BONNAFFOUX Joël, BREARD Jean-Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, DISDIER Ludovic, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, FARAMAZ Monique, GARNIER Marie-Josée, KUENTZ Adèle, MERLIER Michèle, MIGNON Anthony, POTIN Sandra, PRINTEMPS Nicole, REYNAUD Laurent, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés

Mesdames et Messieurs BETTI Alain, CAVALLINO Frédéric, LALLEMAND Chloé, LESBROS Pascal et ROSTAING Hugo.

Procurations

Monsieur BETTI Alain donne procuration à Monsieur ROUX Lionel ;  
Monsieur CAVALLINO Frédéric donne procuration à Madame BOISSERENQ Josiane ;  
Madame LALLEMAND Chloé donne procuration à Monsieur REYNAUD Laurent ;  
Monsieur LESBROS Pascal donne procuration à Madame ACHARD Liliane ;  
Monsieur ROSTAING Hugo donne procuration à Madame SAUNIER Clémence.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

**Objet : Modification des statuts de la régie service eau potable de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance**

Monsieur le président informe l'assemblée que la création de la régie service eau potable de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) a été adoptée par délibération n°2023/3/35 du conseil communautaire en date du 28 mars 2023.

Cette régie assure, sous l'autorité du président et sous le contrôle du conseil communautaire, la compétence « eau potable » selon des modalités exposées dans les statuts.

Vu la délibération n°2023/6/5 du 10 octobre 2023 actant le transfert de la totalité de la compétence eau potable des communes de Bréziers et de La Bâtie-Neuve à la CCSPVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2025/7/10 du 21 octobre 2025 actant le transfert de la compétence eau potable de la commune de Rochebrune, hormis pour le hameau de Gréoliers dont la gestion incombe au SIVU de Chaussetives.

Il est aujourd'hui nécessaire de modifier les statuts de la régie pour les articles suivants :

- Article 1 - Statut juridique
- Article 3 - Siège de la régie et territoire d'intervention

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la modification des statuts de la régie service eau potable joints à la présente délibération.

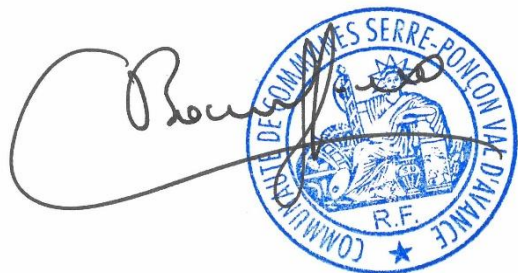
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

La secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 avril 2026.

Et de la publication, le 05 mai 2026.

*(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).*